



---

# PANORAMA DE PRESSE

---

05/03/2019 07h58

CGT

# SOMMAIRE

---

---

## SYNDICALISME

(1 article)

---

---

**Le Parisien**

mardi 5 mars 2019

### Les ArjoWiggins reçoivent le soutien de Philippe Martinez

(415 mots)

Jouy-sur-Morin Par Hendrik Delaire « Nos hommes politiques sont les premiers à déplorer la ...

Page 5

---

---

## ACTUALITE SOCIALE

(11 articles)

---

---

**l'Humanité**

mardi 5 mars 2019

### L'écran de fumée des index de l'égalité (393 mots)

Alors que les premières entreprises notées affichent des scores honorables, la CGT dénonce des critères d'évaluation biaisés...

Page 7

**l'Humanité**

mardi 5 mars 2019

### Les Ford fustigent les faux-semblants du gouvernement

(715 mots)

Les salariés de l'usine girondine attendaient hier de savoir si l'administration validait ou non la nouvelle mouture du pla...

Page 8

**l'Humanité**

mardi 5 mars 2019

### L'insertion par l'activité économique, à la sauce Macron

(1091 mots)

Le gouvernement a fixé pour objectif à ce secteur d'accueillir près du double des personnes très éloignées de l'emploi qu'i...

Page 10

**l'Humanité**

mardi 5 mars 2019

### « Où sont les moyens des beaux discours ? » (585 mots)

Présidente de la régie de quartier d'Aubervilliers, Nicole Picquart déplore le manque de prise en compte des quartiers popu...

Page 12

**l'Humanité**

mardi 5 mars 2019

### Liva, le joint-venture social en béton (595 mots)

Cocréée en 2018, la structure d'inclusion par l'emploi permet au groupe associatif Ares de se développer dans le BTP, et à ...

Page 13

**l'Humanité**

mardi 5 mars 2019

### Sève Emploi : l'huile dans les rouages (422 mots)

Imaginé par la Fédération des acteurs de solidarité, ce dispositif assure les sorties de parcours. ...

Page 14

**L'Humanité**

mardi 5 mars 2019

« Je suis pour élargir la base, mais pas pour la diluer » (782 mots)

Figure historique de l'ESS, Claude Alphanféry a participé à la structuration de l'insertion par l'activité économique (IAE)...

Page 15

**Le Monde**

mardi 5 mars 2019

Les précaires prennent la parole dans le grand débat (1015 mots)

Le grand débat lancé par le président de la République est l'occasion, pour plusieurs associations dont le Secours catholique...

Page 17

**Le Monde.fr**

lundi 4 mars 2019

« L'Etat a bien nationalisé l'assurance-chômage » (1176 mots)

Chronique. Dans le panthéon de l'histoire sociale, deux figures tutélaires se font face et s'opposent : Otto von Bismarck e...

Page 19

**Le Monde.fr**

lundi 4 mars 2019

« La participation au dialogue social ne se décrète pas »

(962 mots)

Tribune. La négociation collective est un principe cardinal de la démocratie industrielle qui permet à l'ordre public soci...

Page 21

**Les Echos**

mardi 5 mars 2019

Bonus-malus : comment résoudre le casse-tête des contrats

courts (726 mots)

Le débat fait rage autour du « bonus-malus » sur les cotisations patronales d'assurance-chômage souhaité par le gouvernement pour f...

Page 23

---

---

## RÉFORME DES RETRAITES

(3 articles)

---

---

**Libération**

mardi 5 mars 2019

Retraite : vers des régimes moins spéciaux (382 mots)

Dans sa - longue - concertation destinée à mettre en place, d'ici à 2025, un «système universel de retraites», le gouvernem...

Page 25

**Les Echos**

mardi 5 mars 2019

L'âge moyen de départ à la retraite approche 63 ans (576 mots)

Inexorablement, l'âge moyen du départ effectif à la retraite recule. Selon la Caiss...

Page 26

**Les Echos**

mardi 5 mars 2019

Le dilemme des régimes spéciaux (558 mots)

Les régimes spéciaux sont-ils solubles dans le futur régime universel de retraite ? C'était en tout cas la promesse électorale d'Em...

Page 27

---

---

# SYNDICALISME

---

---



## Les ArjoWiggins reçoivent le soutien de Philippe Martinez

Le secrétaire général de la CGT a visité hier le site de la papeterie placée en liquidation judiciaire.

**J**ouy-sur-Morin  
Par Hendrik Delaire

« Nos hommes politiques sont les premiers à déplorer la désindustrialisation de la France mais il faut arrêter de gesticuler et passer aux actes. Le gouvernement et le ministre de l'Économie doivent agir en intervenant pour que ce site soit repris. » À l'issue de sa visite sur le site d'ArjoWiggins, Philippe Martinez ne mâche pas ses mots à l'égard du gouvernement et du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire.

Le secrétaire général de la CGT a visité hier à Jouy-sur-Morin le site de la papeterie spécialisée dans le papier sécurisé pour billets et documents officiels, qui a été placée en liquidation judiciaire le 16 janvier dernier par le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine). Une décision rendue effective le 30 janvier, qui met 238 personnes au chômage, dont 220 sur le site de Crèvecœur à Jouy-sur-Morin. Après une heure de visite durant laquelle il a pu observer

les machines qui servaient aux différentes étapes de la fabrication du papier sécurisé, le leader de la CGT a déploré un « immense gâchis ».

« Un outil industriel comme celui-là vaut de l'or. La fermeture du site broie les salariés mais aussi des savoir-faire », assène Philippe Martinez, qui soutient la demande de nationalisation temporaire de l'entreprise émanant des salariés. « C'est la solution la plus sûre pour que le site soit repris et il ne faut pas oublier que l'entreprise a reçu de nombreux fonds publics. Un possible mariage avec la Banque de France est évoqué », souligne le secrétaire général de la CGT.

Un soutien apprécié par les salariés. « Nous voulons maintenir la pression sur le gouvernement », insiste Patrice Schaafs, délégué syndical CGT d'ArjoWiggins. Les salariés qui occupent l'usine ont également ouvert le site à un représentant de l'ambassade du Soudan, ainsi qu'un avocat mandaté pour représenter l'ambassade de l'Inde. « Ils sont venus voir si

leur stock de papier sécurisé servant à fabriquer des billets et des documents officiels était bien gardé. Ils se sont rendu compte que ce sont les salariés qui contrôlaient le site et non pas l'État, comme le ministère des Affaires étrangères veut le faire croire aux nombreuses ambassades que nous avons invitées ce lundi (hier) », dénonce Patrice Schaafs.

L'objectif est que ces gouvernements, clients d'ArjoWiggins, fassent pression sur l'État français pour qu'un repreneur soit rapidement trouvé. Les ArjoWiggins se réuniront ce midi en assemblée générale pour décider de la suite à donner au mouvement et des nouvelles actions à mettre en œuvre. ■



Philippe Martinez a appelé le gouvernement et le ministre de l'Économie à aider à la reprise de la papeterie.



---

---

# ACTUALITE SOCIALE

---

---



## L'écran de fumée des index de l'égalité

Alors que les premières entreprises notées affichent des scores honorables, la CGT dénonce des critères d'évaluation biaisés.

Muriel Pénicaud et Marlène Schiappa ont donné aujourd'hui rendez-vous à la presse. L'occasion pour la ministre du Travail et la secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes de « partager les premiers résultats de l'index de l'égalité femmes-hommes ». Inscrite dans la loi avenir professionnel promulguée en septembre dernier, visant l'objectif d'une « suppression des écarts de rémunérations », et dans une volonté de forcer la transparence des entreprises en la matière, la publication sur Internet de cet indice concerne pour le moment uniquement les quelque 1 400 entreprises de plus de 1 000 salariés. La date butoir était fixée à vendredi, minuit. Mais seulement la moitié des entreprises concernées se sont pliées à l'exercice. Pour les bons élèves, au premier rang desquels LVMH, le constructeur ferroviaire Alstom ou encore le groupe sidérurgique ArcelorMittal, les notes affichées, toutes supé-

rieures à 75 sur 100, tranchent radicalement avec la situation vécue par certaines salariées de ces entreprises. Pour la CGT, cette distorsion s'explique en premier lieu par les critères de notation eux-mêmes, choisis par le gouvernement. Au nombre de cinq – écarts de rémunération, écart dans les augmentations annuelles, écarts dans les promotions, augmentation au retour de congés maternité et présence des femmes dans les plus gros salaires de l'entreprise –, ils permettent en réalité de « dissimuler » l'ampleur des inégalités, estime la CGT.

### « Des augmentations en trompe-l'œil »

Le syndicat dénonce ainsi la publication d'une note globale et non pas détaillée par critères. Mais pas seulement. Car, la loi prévoit un « seuil de pertinence » de 5 points. En d'autres

termes, explique la CGT, si l'écart de rémunération est de 15%, 10% seulement seront retenus en vertu de l'application des seuils de pertinence, ce qui « revient à admettre, par principe, une partie des inégalités ». De la même façon, « au lieu de comparer le montant de l'augmentation annuelle des femmes et des hommes, on regarde seulement le pourcentage de femmes et le pourcentage d'hommes augmentés », poursuit le syndicat. Conséquences : « Des augmentations en trompe-l'œil et minimales pour les femmes » passent entre les mailles du filet. Sourd aux demandes de l'ensemble des organisations syndicales de revoir ces critères, le gouvernement verse dans l'autosatisfaction et se targue d'avoir enfin imposé aux entreprises « une obligation de résultat ». ■

*par Marion D'allard*





## Les Ford fustigent les faux-semblants du gouvernement

Les salariés de l'usine girondine attendaient hier de savoir si l'administration validait ou non la nouvelle mouture du plan social. Derrière les déclarations offensives de ces derniers jours, l'exécutif semblait déjà entériner la fermeture du site.

Face au rouleau compresseur de Ford, l'État ne semble pas prêt à aller au-delà des déclarations d'intention. Alors que la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Nouvelle-Aquitaine devait décider hier d'homologuer ou non la deuxième mouture du plan de 850 licenciements du site de fabrication de boîtes de vitesses automatiques de Blanquefort (Gironde), le suspense demeurait à l'heure où nous écrivons ces lignes. Si l'administration avait rejeté une première fois le plan social de la multinationale fin janvier, donnant plus de temps au candidat à la reprise Punch Powerglide pour formuler une nouvelle offre également rejetée par Ford, le gouvernement semblait anticiper cette fois-ci une validation du PSE par la Direccte.

### Macron « fait comme si l'usine était déjà fermée »

Car, si l'exécutif a multiplié les sorties apparemment offensives contre le constructeur américain, celui-ci n'a pas pour autant remis en cause la fermeture de l'usine girondine. En fin de semaine dernière, Emmanuel Macron, lors d'un déplacement dans la région de Bordeaux pour une étape du grand débat national, avait semblé hausser le ton, annonçant martialement que l'État allait « forcer l'entreprise à revitaliser », fustigeant le

« cynisme » de Ford, tout en assurant être « aux côtés du territoire et des anciens salariés de l'usine ». Une sortie qui a fait bondir le secrétaire de la CGT du site, Philippe Poutou, qui n'a pas manqué de remarquer que le président de la République « fait comme si l'usine était déjà fermée », alors que les salariés ne seront pas licenciés avant quelques mois. Dimanche, c'est le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui a fait mine d'intervenir, en déclarant dans le Parisien qu'il avait « demandé à Ford qu'il affecte 20 millions d'euros à la réindustrialisation du territoire ».

Des prises de positions bien en deçà de ce que nécessiterait la situation, pour la CGT. D'autant que ces dispositifs – prévus par le Code du travail – n'ont rien d'exceptionnel. De 2002 à 2015, 1 583 conventions de revitalisation ont par exemple été conclues entre l'État et des entreprises ayant procédé à des licenciements économiques, d'après les données du ministère du Travail. « Depuis le début, Ford sait qu'il y a une convention de revitalisation du territoire à signer après le PSE, Ford sait très bien qu'il y a le démantèlement et la dépollution à payer. C'est d'ailleurs certainement déjà budgétisé », a souligné Philippe Poutou.

Surtout, le syndicaliste estime que l'État serait par exemple en position de réquisitionner le site – comme le gouvernement l'évoquait un temps – ou d'exiger le remboursement des

aides publiques allouées au constructeur. En 2013, Ford avait notamment obtenu de l'État et des collectivités territoriales 25 millions d'euros en échange de l'engagement de maintenir 1 000 emplois sur le site pendant cinq ans. Engagements non tenus, comme l'avait souligné le 2 novembre 2017 le tribunal de grande instance de Bordeaux, qui avait condamné le groupe automobile à payer 3 000 euros de dommages et intérêts à la CGT pour avoir enfreint l'accord-cadre signé avec les pouvoirs publics. Une condamnation que Bruno Le Maire comme Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, semblent ignorer, ceux-ci répétant depuis plusieurs jours qu'une demande de restitution de ces aides serait impossible sur cette base. « Ford a rempli ses engagements au titre de l'emploi », s'est contenté d'affirmer encore, dimanche, le ministre de l'Économie. « Entre les aides à l'aménagement du territoire, le chômage partiel, le Cice, etc., on évalue à environ 50 millions d'euros le montant des subventions publiques touchées par Ford depuis 2013 », précise Philippe Poutou.

Lors de son déplacement en Gironde, Emmanuel Macron avait également promis la mise en place d'un « dispositif de suivi personnalisé » afin de « présenter des offres d'emploi à ceux qui viennent de perdre le leur ou de leur proposer toute de suite des formations qualifiantes ». Là encore, de la poudre aux yeux, pour la CGT.

« Quand on nous parle de “suivi personnalisé”, comme pour les GM&S, que se passe-t-il ? Plus de deux tiers

des salariés sont toujours au chômage ou dans la galère de la précarité dix-huit mois après leur licenciement », tacle le délégué CGT. ■

ment », tacle le délégué CGT. ■

*par Loan Nguyen*





## L'insertion par l'activité économique, à la sauce Macron

Le gouvernement a fixé pour objectif à ce secteur d'accueillir près du double des personnes très éloignées de l'emploi qu'il accompagne. Si des moyens ont été débloqués, l'IAE est sommée de s'élargir et d'être plus efficace. Réforme en avril.

Les Invisibles les ont enfin mis en lumière. Bon an mal an, quelque 300 000 personnes entrent et sortent de dispositifs d'insertion par l'emploi (135 000 à un instant T). Des personnes éloignées du travail du fait d'accidents de la vie ou de difficultés aux formes innombrables, à moins que ce ne soit le travail qui se soit éloigné d'elles au gré du chômage de masse. Ces milliers d'anonymes accueillis par des associations ou des entreprises d'insertion ne captent généralement aucune lumière médiatique. Le film de Louis-Julien Petit vient de combler cette lacune. Depuis sa sortie début 2019, plus d'un million de spectateurs ont pu suivre les aventures de « Lady Di », « Brigitte Macron » et « Beyoncé », femmes SDF auxquelles trois travailleuses sociales ont tendu la main.

Passé cette histoire d'humanité, un nouveau coup de projecteur devrait être mis sur les 3 700 entités qui œuvrent quotidiennement à l'insertion par l'activité économique (IAE, voir encadré page 2). L'annonce par Emmanuel Macron de sa stratégie nationale contre la pauvreté en septembre dernier a soudain porté les regards sur ses structures (SIAE). Celles-ci, qui conjuguent un accompagnement social et professionnel, une action de formation et des mises en situation professionnelle pour reprendre pied dans le monde du travail, sont désormais appelées à accueillir, d'ici la fin du quinquennat, près du double du nombre de per-

sonnes qu'elles encadrent actuellement. Pour amorcer la pompe, le gouvernement a redéployé 50 millions d'euros pour créer 5 000 postes supplémentaires, l'État finançant l'accompagnement effectué par ces structures dans le cadre d'un contrat avec Pôle emploi. L'enveloppe globale pour l'IAE est passée de 840 millions d'euros à 908 millions pour 2019 et est censée suivre ce saut quantitatif de 235 000 postes en 2022.

Pour l'insertion par l'activité économique, ce coup d'accélérateur a été d'autant plus apprécié que les autres secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire (ESS) subissent, eux, les nouveaux coups de rabot dans les budgets sociaux. « Nous nous réjouissons de ces moyens supplémentaires. Mais ils ne concernent qu'une partie de nos publics, souligne Patrick Doutreligne, de l'Uniopss (tête de réseau majeure du sanitaire et social – NDLR). La logique du gouvernement est d'aider toutes les voies qui mènent au travail, à court ou moyen terme. Mais cette vision se heurte à un obstacle majeur : le retour à l'emploi est une échéance à moyen ou long terme. Seules les personnes les plus en capacité de revenir dans le monde du travail vont en profiter. Pas les plus fragiles à qui l'on coupe des aides, comme celles sur le logement. »

### 1,3 milliard d'euros de

### financements enlevés aux associations

Ces nouveaux moyens ne font pas non plus oublier les 200 000 contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE) supprimés en deux ans. Soit autant de personnes renvoyées au chômage et, accessoirement, 1,3 milliard d'euros de financements enlevés aux associations, selon le calcul du Mouvement associatif. Depuis un an, le gouvernement tente de recoller les morceaux des dispositifs de retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, dont l'IAE est l'une des pierres angulaires. Du rapport Borello, rendu en janvier 2018 et opportunément titré « Donnons-nous les moyens de l'inclusion », il en a d'abord tiré les parcours emploi compétences (PEC). Mais cette nouvelle forme de contrats aidés, avec un volet accompagnement et formation musclé, a fait flop, les niveaux de prise en charge n'ayant rien à voir avec feu les emplois aidés. Autre inflexion en fin d'année dernière : la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a remplacé le conseil national de l'IAE, regroupant tous les réseaux du secteur, par un Conseil national de l'inclusion par l'emploi. Si « inclusion » remplace « insertion », ce n'est pas par coquetterie. Il s'agit là d'ouvrir l'IAE à d'autres acteurs. « Bâtir une société plus inclusive suppose d'une part de mettre en place les dispositifs adéquats pour que ceux qui ont eu un accident dans leur vie ou sont mal par-

tis puissent se redéployer. Mais tout ça ne peut fonctionner que si les entreprises sont elles-mêmes plus inclusives, donc capables d'accueillir les plus fragiles en parcours d'inclusion», précise Thibaut Guilluy, dirigeant d'un des mastodontes associatifs du secteur, le groupe Ares (voir page 3), qui préside ce conseil. Ce groupe de choc composé de personnalités qualifiées est censé proposer des simplifications aux parcours, mais aussi envisager de nouveaux outils pour que les entreprises privées classiques jouent le jeu de l'inclusion. Dans ce contexte, la création, par la récente loi avenir professionnel, des entreprises d'insertion par le travail indépendant, qui jouent de la précarité des statuts d'auto-entrepreneur ou d'indépendant, a suscité des interrogations. « On sent une inspiration très entrepreneuriale visant à ce que l'IAE tire davantage de rentabilité, analyse Éric Béasse, secrétaire général de la Coorace (réseau de 550 entreprises et associations d'insertion). On parle de recherche

de la performance, mais on va être attentif à ce qu'elle ne se fasse pas au détriment de nos structures, qui, pour certaines, sont sur des territoires délaissés. Or, le récent rapport de la Cour des comptes, qui salue l'efficacité de nos actions, souligne bien que nos structures souffrent d'un sous-financement public. »

## Entre 50 et 60% des personnes sortent avec un contrat de travail

Pourtant, le monde de l'IAE fourmille de propositions. Comme celle d'un « CDI solidaire » afin de prolonger les parcours d'insertion des seniors, dont les entreprises classiques ne veulent pas, ou la demande d'un autre dispositif que les CDD d'usage, dont les structures usent, faute de mieux. Pour la Fédération des entreprises d'insertion, Olivier Dupuis appelle à partir des besoins des territoires pour concevoir des parcours d'insertion : « Ça rendrait les choses

plus simples et sécurisantes pour les personnes accompagnées. » Une logique que reprend à son compte Christophe Chevalier, président du groupe Archer (Drôme), qui prône la mise en place des groupes économiques solidaires, outils de mutualisation entre plusieurs SIAE pour développer des projets économiques territoriaux, à même de prendre en charge des CDD d'insertion. « Une récente étude de la Dares estime qu'entre 50 et 60% des personnes en parcours sortent avec un contrat de travail ou vont vers une nouvelle formation, relève-t-il. Ce n'est pas si mal. Mais ces statistiques ne prennent pas en compte le fait que nous sommes souvent le dernier service d'intérêt collectif à fournir une écoute, un accueil, un accompagnement vers l'emploi et tout le reste. C'est ce rôle d'intermédiaire qu'il va bien falloir prendre en compte un jour. » ■

*par Stéphane Guérard*





## « Où sont les moyens des beaux discours ? »

Présidente de la régie de quartier d'Aubervilliers, Nicole Picquart déplore le manque de prise en compte des quartiers populaires dans la réforme à venir de l'IAE.

Nicole Picquart Secrétaire du Collectif des associations citoyennes(CAC)

### **Le gouvernement parle d'inclusion là où on disait insertion. Est-ce un simple changement de vocabulaire ?**

Nicole Picquart On a affaire à un changement dans les manières de faire. Regardons la composition du nouveau Conseil national de l'inclusion par l'emploi : on n'y trouve plus aucun représentant des réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE), ni de syndicat de salariés ou d'élus locaux, comme c'était le cas dans l'ancien Conseil national de l'IAE. On mise désormais sur des personnes qualifiées, dont certaines dirigent de grosses structures comme le groupe SOS, la Croix-Rouge Insertion, le groupe Archer... On y affirme le lien entre l'IAE et les entreprises privées lucratives comme Vinci, et même avec des boîtes d'intérim comme Adecco. En revanche, ce Conseil national de l'inclusion par l'emploi n'inclut pas des acteurs des quartiers classés en politique de la ville, là où se trouvent pourtant un grand nombre de personnes très éloignées de l'emploi, pour qui l'IAE permet de retrouver une vie sociale et de se préparer à entrer dans le monde du travail. Ce nouveau Conseil national

a pourtant ouvert une grande concertation au pas de charge, et en deux mois, censée transformer le secteur. On y manie la notion d'employabilité. Les gens que nous accueillons ne sont pas condamnés à rester sans emploi. Mais tout le monde n'est pas au même niveau. À Aubervilliers, 40% des jeunes sont au chômage. Les accompagner vers le travail demande donc du temps. Je ne suis pas sûre que Vinci et les autres le leur donneront.

### **Comment envisagez-vous l'avenir ?**

NICOLE Picquart La Cour des comptes vient d'estimer que le secteur fonctionnait très bien. Mais pour le gouvernement, il s'agit d'être plus efficace en donnant moins de moyens. C'est ce qu'impose la récente réforme de la formation professionnelle, qui déstructure totalement les organismes qui accompagnaient jusque-là les salariés. La loi contre la pauvreté affiche des objectifs ambitieux pour l'IAE. Mais en apparence. Puisque, dans le même temps, les contrats aidés ont été fortement diminués. Or, on les utilisait beaucoup pour les seniors. Désormais, on oblige ceux-ci à retrouver de l'emploi via l'IAE. Mais les entreprises sont peu nombreuses à les embaucher en fin de parcours. Idem pour les par-

cours emploi-compétences (PEC), qui remplacent les contrats aidés. Leurs financements ne sont pas à la hauteur. Quant aux emplois francs, l'aide de 5 000 euros est nettement insuffisante. Toutes ces mesures ne correspondent pas aux ambitions affichées. Où sont les moyens des beaux discours ?

### **Que répondez-vous à ceux qui reprochent aux structures de l'IAE de ne plus être capables de chercher les personnes les plus éloignées de l'emploi ?**

Nicole Picquart La critique n'est pas très justifiée. Légalement, nous devons accueillir des gens qui nous sont adressés par Pôle emploi. Il faut donc qu'ils y soient inscrits. Or, tous n'y sont pas, loin de là. On peut demander à Pôle emploi de prendre des personnes qui ne sont pas sur ses registres. Nous le faisons par exemple pour accompagner des migrants. Ils possèdent souvent des savoir-faire et ont besoin d'un parcours pour s'insérer dans le monde du travail. Nous accompagnons des jeunes qui ont quitté depuis longtemps l'école sans diplôme. Des femmes qui se lancent dans des métiers souvent très masculins. Notre politique de l'emploi inclut tout le monde. ■

*Entretien Réalisé par S. G.*





## Liva, le joint-venture social en béton

Cocréée en 2018, la structure d'inclusion par l'emploi permet au groupe associatif Ares de se développer dans le BTP, et à Vinci, dans l'insertion.

L'Archipel, futur siège de Vinci à la Défense, côté Nanterre. Un chantier immense auquel Ali Abdoulaim et Christian sont fiers de participer. Réfugié soudanais de 27 ans, le premier y voit un vecteur d'intégration dans son nouveau pays. Mis à la porte à 52 ans après trente ans de carrière dans la distribution, le second y trouve une échappatoire au chômage. Tous deux ont signé un contrat d'insertion avec Liva et apprennent le métier de liftier au sein du chantier de Vinci. Tout deux sont passés par le filtre de Pôle emploi avant d'être sélectionnés par la structure sur « un seul et ultime critère », insiste son directeur général, Mathieu Alesi : « La motivation. »

**« Nous intégrons dans nos équipes des personnes sans diplôme ni expérience »**

Le joint-venture social a été créé il y a huit mois, par le groupe d'insertion Ares (51%) et Vinci Construction France (49%). L'entreprise s'appuie sur les vingt-sept ans de savoir-faire du premier en matière d'insertion. « L'objectif reste la remise sur les rails de l'emploi d'un public qui en est très éloigné. Nous intégrons dans nos équipes des personnes sans diplôme ni expérience, avec un petit

niveau de français, développe le directeur de Liva. Et nous les accompagnons dans toutes leurs démarches : logement, permis de conduire, aides sociales... Tout un travail est également réalisé sur la préparation d'un projet professionnel, le savoir être en entreprise, les codes du monde du travail... » Autre intérêt de Liva, « elle nous permet de professionnaliser nos équipes dans la logistique de chantier et d'avoir un accès privilégié aux chantiers de Vinci Construction », souligne Mathieu Alesi. Si Liva doit se soumettre aux appels légaux, cinq de ses six opérations engagées depuis sa création ont été réalisées pour Vinci.

Pour le géant mondial du BTP, les objectifs se complètent. « Nous travaillons depuis de nombreuses années avec Ares. Nous souhaitons ne plus être simplement client mais acteur de l'insertion, explique Antoine Broto, responsable de l'entrepreneuriat social à la Fondation Vinci. Le secteur de la logistique de chantier est toujours plus technique et nous avons besoin de nous professionnaliser. L'idée est donc de former des personnes à nos métiers qui, une fois leur parcours d'insertion terminé, intègrent nos équipes. » Choix des marchés, stratégie d'entreprise, l'ensemble des décisions de Liva est pris par un conseil d'administration com-

posé de quatre représentants de Vinci, quatre d'Ares. « Il peut, comme pour toute entreprise, y avoir des conflits d'arbitrage, mais ça n'est pour l'instant jamais arrivé », concède Mathieu Alesi.

Sur le chantier, Ali Abdoulaim sourit : « Je suis arrivé en France il y a deux ans. Ça m'a permis de trouver un emploi, mais aussi un logement en résidence sociale après avoir passé plusieurs mois dans un centre d'hébergement d'urgence. Depuis la signature de mon contrat en septembre, j'ai connu six chantiers différents où j'ai croisé divers métiers. » Le jeune homme n'envisage pour autant pas une carrière dans le BTP, se rêvant traducteur. Quant à Christian, il aimerait retrouver un emploi dans la distribution. « Mais je ne me fais pas d'illusions à mon âge... cette formation était inespérée. Tant que je peux travailler, ça me va. » Vingt-huit salariés sont en contrat. Quant aux objectifs d'insertion, faute de recul, Mathieu Alesi se fonde sur les statistiques d'Ares : « 70 % de sorties positives – soit CDI, CDD de plus de six mois ou formation qualifiante – dans le BTP ou dans d'autres secteurs. » ■

par Mylène Coste





## Sève Emploi : l'huile dans les rouages

Imaginé par la Fédération des acteurs de solidarité, ce dispositif assure les sorties de parcours.

Durant deux ans, monsieur D. a suivi un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) qui lui a permis de stabiliser sa situation personnelle et de suivre une formation de peintre en bâtiment. Dans le fonctionnement légal de l'IAE, son contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), arrivé à échéance, sonne la fin de son histoire avec la structure qui lui a remis le pied à l'étrier. Et c'est souvent là que ça se corse. Si plus de la moitié des personnes achèvent leur parcours avec une sortie dite positive (CDI, CDD, emploi aidé, nouvelle formation...), les autres sont renvoyées vers le service public de l'emploi ou livrées à elles-mêmes. Elles peuvent replonger dans les difficultés (personnelles, familiales, de santé, de logement, de mobilité...) qui expliquent leur exclusion du monde du travail. Ça aurait pu être le cas pour monsieur D., toujours aux prises avec des problèmes familiaux et de santé.

Mais on ne l'a pas laissé tomber, puisqu'il a continué à être suivi dans le cadre de Sève Emploi.

### Une expérimentation testée dans cinq régions

Imaginée par la Fédération des acteurs de solidarité (FAS), dont les 450 structures (SIAE) adhérentes avaient depuis longtemps identifié ce trou dans les dispositifs, cette expérimentation testée dans cinq régions donne les moyens de préparer d'autant plus finement les sorties de parcours que l'accompagnateur continue d'être rémunéré pour suivre aussi bien la personne en IAE que son futur employeur. « Nos entreprises partenaires sont le plus souvent de petites PME qui n'ont pas de service de ressources humaines, explique Alexandra Duhamel, coordonnatrice de Sève Emploi. Nos SIAE, elles, en disposent. C'est leur travail de faire l'in-

terface entre la personne en insertion et l'entreprise qui l'accueille. Là, on va plus loin. En poussant le dialogue avec les entreprises, on est capables de dénicher l'offre d'emploi pas encore existante. » Monsieur D. en a bénéficié. À lui l'un des deux CDD de remplacement d'été négociés par la chargée de mission de la SIAE avec l'entrepreneur qui l'a formé. Cette dernière a poursuivi le dialogue avec Monsieur D. et son employeur. Ce qui fut bien utile. Sans elle, l'expérience aurait tourné court par la faute d'absences dues à de nouvelles difficultés familiales. Son suivi a permis d'aplanir les difficultés et monsieur D. a pu signer un CDI en décembre. Le dispositif fait donc ses preuves. La FAS attend désormais que l'État finance les structures qui voudront déployer Sève Emploi. ■

*par Stéphane Guérard*





## « Je suis pour élargir la base, mais pas pour la diluer »

Figure historique de l'ESS, Claude Alphanféry a participé à la structuration de l'insertion par l'activité économique (IAE). Il décrypte les prochaines évolutions du secteur.

### Quand êtes-vous tombé dans la potion de l'IAE ?

Claude Alphanféry En 1989, je présidais une société d'études de la Caisse des dépôts et consignations. Dans ce cadre, j'avais commencé à côtoyer des structures de l'IAE, comme Vitamine T dans le Nord ou le groupe Id'ees à Dijon. J'avais alors été frappé par ce qu'ils réalisaient. Comme je connaissais bien, par ailleurs, Michel Rocard, alors premier ministre, lors d'un week-end au ski, nous nous sommes retrouvés ensemble, coincés sur un télésiège qui est tombé en panne. Pendant une demi-heure, suspendus à trente mètres du sol, je lui ai raconté les structures de l'IAE. Lui venait de faire passer la création du revenu minimum d'insertion. Il se demandait comment développer le « I » d'insertion. Il m'a alors commandé un rapport sur le secteur, qui a ensuite servi au Conseil national pour l'insertion par l'activité économique pour définir tout le corpus législatif adopté au début des années 1990. Voilà comment tout ça a débuté pour moi.

### Comment voyez-vous l'évolution de ce secteur que le gouvernement vient de doter d'un Conseil national de l'inclusion par l'emploi, relié au ministère du Travail ?

Claude Alphanféry Pour sauter les années et arriver jusqu'à aujourd'hui, disons d'abord que je ne vois pas bien où nous mène French Impact (label créé par l'actuel gouvernement et

considérait faire changer d'échelle l'économie sociale et solidaire en lui conférant plus de visibilité – ndlr), qu'on m'a proposé de présider. Quant au Conseil national de l'inclusion par l'emploi, j'ai l'impression qu'on veut développer l'IAE en dehors de ses grands réseaux. Aucun d'eux n'en fait partie. Cela rejoint d'autres mesures d'Emmanuel Macron qui visent à diluer l'ESS, comme le projet de loi Pacte (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), avec les entreprises à mission. On veut créer des entreprises sociales, sans beaucoup de garantie sur leur mode de gouvernance démocratique, ni sur la lucrativité maîtrisée.

### L'IAE ne doit-elle pas se développer ?

Claude Alphanféry Bien sûr. Je ne suis effectivement pas pour rester dans un entre-soi. Il faut élargir la base. Mais ce que propose le gouvernement, c'est de diluer. Élargir, c'est ce qu'a proposé la loi ESS de 2014 en créant les entreprises sociales d'utilité sociale, labellisant leur gouvernance démocratique et leur lucrativité limitée. Aujourd'hui, on veut pallier les baisses de financement public en ouvrant au privé hors ESS. En diminuant les caractéristiques précises de l'IAE, on veut allécher le secteur privé. Côté gouvernement, l'inflexion en faveur de l'IAE s'explique. De nombreuses voix se sont élevées depuis que le nombre de contrats aidés a été fortement diminué, à l'été

2017. Ils se sont rendu compte de leur erreur. Ils veulent rétablir les emplois aidés, mais différemment, en apportant l'aide aux entreprises d'insertion et du privé, non plus aux associations et aux collectivités locales. Les grands groupes comme les PME sont prêts à prendre des gens en contrat d'insertion sans faire leurs tous les principes de l'ESS. Sous Chirac et sous Sarkozy, il fallait se battre pour disposer de crédits publics. Mais les gouvernements de ces époques reconnaissaient quand même les contraintes des entreprises solidaires.

### L'objectif du gouvernement de passer de 140 000 à 240 000 personnes en IAE est-il réalisable ?

Claude Alphanféry Un tel changement d'échelle implique, certes, de nouer des alliances. C'est ce que font beaucoup de structures d'insertion comme le groupe SOS de Jean-Marc Borello, via des filiales communes avec des groupes privés importants. Ce n'est pas choquant, à condition que la société d'IAE ne perde pas son identité propre. Nous, au Labo de l'ESS, avons promu une autre façon de faire avec les pôles territoriaux de coopération économique, faisant coopérer des entreprises de l'ESS privées, des centres de recherche, des collectivités locales, à partir de projets économiques ancrés sur le territoire. Passer de 140 000 à 240 000 personnes ne demande pas qu'un saut quantitatif, mais aussi qualitatif, de transformation de nos territoires

pour changer la vie, les modes de production et de consommation. Certains territoires ont mis en place des choses formidables pour la transition écologique, en lien avec l'alimentation durable, les services à la personne ou le recyclage. Cela implique un accompagnement des pro-

jets novateurs qui n'est que rarement pris en compte dans les financements. Ce qui a été réalisé à Grande-Synthe par Damien Carême ou à Figearc montre qu'on peut basculer vers d'autres modes économiques. Mais ces expériences plafonnent, faute de financement d'accompagnement.

Tout cela implique un changement très profond des comportements par rapport à l'idéologie du marketing et de la compétitivité. ■

*par Entretien Réalisé Par et Stéphane Guérard*





FRANCE

## Les précaires prennent la parole dans le grand débat

### Des rencontres organisées par des associations caritatives ont suscité une affluence inattendue

Le grand débat lancé par le président de la République est l'occasion, pour plusieurs associations dont le Secours catholique, le Samusocial de Paris ou Emmaüs Solidarité, d'organiser des rencontres et de faire aussi entendre la voix des pauvres, des précaires.

*" Ils ont beaucoup de choses à dire et nous avons été surpris par l'affluence, 3 000 participants aux 150 réunions que nous avons organisées, dans toute la France, entre janvier et mi-février, raconte Véronique Fayet, présidente du Secours catholique. Ils vont beaucoup plus loin que les politiques, jusqu'à avancer des solutions ambitieuses et généreuses sur les questions de surconsommation, de transition écologique, d'égalité fiscale. Cela pousse notre association à réfléchir sur ces sujets que nous traitons peu auparavant. "*

A Paris, Emmaüs Solidarité a dû pousser les murs pour accueillir, le 28 février, au débat annoncé à peine quelques jours auparavant, les 400 participants, dont la moitié de migrants, venus de centres d'hébergement et d'accueil de jour ou rencontrés au cours des maraudes : *" Chez les migrants, il y a un fort désir de prendre la parole pour affirmer que, contrairement à ce qu'ils entendent dans certains discours politiques ou au guichet des préfectures, ils ne sont pas là pour profiter de quoi que ce soit, de la protection sociale ou de la solidarité nationale, et qu'ils veulent travailler, contribuer à la vie de la société "*, rapporte

Bruno Morel, directeur général d'Emmaüs Solidarité.

Le Secours catholique a tenu le registre de ses débats, 800 pages de témoignages spontanés qui racontent l'état d'esprit des pauvres, en France. Des personnes dans la précarité ont expliqué dans le détail leurs fins de mois difficiles, le poids des dépenses contraintes qui oblige à des sacrifices et des choix impossibles entre se nourrir, se chauffer, se déplacer ou se soigner. Paroles entendues : *" Mon fils dort sur un matelas gonflable "*, *" je ne me chauffe pas, je ne chauffe que la chambre des petits "*. Des seniors aux retraites comptées regrettent de ne plus aller voir leurs enfants, car le transport revient trop cher.

Petites phrases du président  
Chez les actifs, c'est l'emploi morcelé, précaire, intérimaire qui est dénoncé : *" Ma fille est auxiliaire de vie, ses frais de déplacement augmentent mais ne sont pas compensés "*, *" mes enfants travaillent mais ne s'en sortent pas "*, *" l'emploi stable n'existe plus "*, *" notre grand malheur, c'est que tout est retombé dans la finance "*, *" on est des numéros, les actionnaires sont les patrons "*, *" ce sont les multinationales qui dirigent le monde, pas le gouvernement "*, *" ce ne sont pas nos représentants qui décident mais des sociétés privées "*, *" la République a été vendue. "*

Les services publics ne sont plus perçus comme *" au service du public "* : *" Dans les bureaux, il n'y a plus personne pour nous écouter "*, *" les dossiers ne sont jamais complets et quand*

*ils perdent les dossiers, c'est nous qui perdons nos droits "*, *" il y a de la maltraitance administrative "*. La dématérialisation des démarches est en cause : *" Si tu sais pas faire sur Internet, tu peux aller te faire cuire un œuf. "*

Véronique Fayet le reconnaît : *" Nous avons pris conscience de l'ampleur de la fracture numérique. Ce n'est pas qu'une question de zones mal desservies ou de compétence en informatique : posséder un ordinateur connecté à Internet coûte cher. Les pouvoirs publics ont prétendu que le numérique permettait de dégager du temps pour les travailleurs sociaux et les administrations afin d'être plus à l'écoute, mais c'est l'inverse qui se produit : les administrations sont de plus en plus inhumaines "*, juge-t-elle.

Les participants au débat soulignent aussi un Etat qui se désengage au profit du privé, en prenant l'exemple des autoroutes, des Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et des transports collectifs : *" Il n'y a plus de bus pour amener les enfants à l'école "*, *" on est à la campagne, j'ai une vieille voiture : si elle lâche, je ne sais pas ce que je vais faire "*.

L'accès à la santé est source d'angoisse : *" Les médecins ne se déplacent plus "*, *" pour me faire soigner, il faut que je fasse de l'auto-stop "*. Bruno Morel confirme : *" Parmi les migrants, beaucoup de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat se heurtent au refus de*

*médecins, de dentistes de leur accorder un rendez-vous. "*

Certaines petites phrases du président de la République ont fait mal : *" Aujourd'hui, les gens qui ont peu de moyens ne sont pas respectés ", " nous, retraités, on a l'impression de manger le pain de ceux qui travaillent ", " on nous prend pour des idiots ", " c'est la "richocratie" : un riche, élu par les riches "*, résume un participant. A noter : alors que la liberté de sujets était

totale, aucun débat, aucune prise de parole n'a porté sur l'immigration, la laïcité ou la réforme institutionnelle.

*" C'est un regard pessimiste, commente Véronique Fayet, mais lorsqu'on aborde les solutions, on entend un appel à une société plus fraternelle et généreuse, à sortir de l'hyperconsommation, à lutter contre le gaspillage, prôner le recyclage, le réemploi, le covoiturage, à combattre la précarité énergétique et à remettre l'Etat*

*au service de tous, dans un esprit de justice sociale. "" La confiance dans les associations nous oblige à porter cette parole ", affirme Bruno Morel. " Tout ce qui a été dit doit remonter ", appuie Mme Fayet qui s'appête à remettre les 800 pages de doléances et de propositions au premier ministre.*

**Isabelle Rey-Lefebvre ■**

*par Isabelle Rey-Lefebvre*



## « L'Etat a bien nationalisé l'assurance-chômage »

En reprenant la main après l'échec des négociations sur la convention Unédic, Emmanuel Macron est le premier président à aller au bout de la logique du toujours plus d'Etat, souligne notre journaliste Jean-Michel Bezat dans sa chronique.

Chronique. Dans le panthéon de l'histoire sociale, deux figures tutélaires se font face et s'opposent : Otto von Bismarck et William Beveridge. A la fin du XIXe siècle, le chancelier allemand (1815-1898) a créé des assurances sociales financées par des cotisations assises sur les revenus du travail. L'économiste britannique (1879-1963), lui, a pensé en 1942 un Etat-providence alimenté par l'impôt, moins généreux mais universel. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France s'est surtout inspirée du modèle allemand pour fonder la Sécurité sociale, sans renoncer à un idéal d'universalité qui en a fait un système hybride.

Le gouvernement se tourne désormais vers Beveridge avec le « système de solidarité » proposé par Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle. Puisque les droits ne sont plus attachés à un statut social fixe mais à une personne au parcours professionnel plus erratique, analyse le chef de l'Etat, « la protection sociale doit désormais se fonder sur l'individu pour ne laisser personne au bord de la route ». Une philosophie qui s'est imposée pour l'assurance-maladie ou les prestations familiales, et qui vient de s'étendre à l'assurance-chômage.

Une bonne dose de mauvaise foi

Car l'Etat a bien « nationalisé » l'assurance-chômage, même si celle-ci reste pour une part financée par les revenus du travail. Le mot a été lâché par le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, après l'échec des négociations patronat-syndicats, incapables de s'accorder sur une nou-

velle convention pour l'Unédic, qui croule sous une dette de 35 milliards d'euros (financée grâce à la garantie de l'Etat). M. Macron les a tancés, jeudi 21 février : « On est dans un drôle de système où chaque jour, dans le pays, on dit corps intermédiaires, démocratie territoriale, démocratie sociale, laissez-nous faire et, quand on donne la main, on dit : Pardon Monsieur, c'est dur, reprenez-la. »

Il faut un zeste de cynisme pour invoquer les corps intermédiaires, lui qui en a fait si peu de cas depuis son élection

Il lui faut une bonne dose de mauvaise foi pour imputer cet échec aux partenaires sociaux. Il ne les a pas « laissé faire », puisqu'il leur a imposé, avant le début des négociations, une lettre de cadrage prévoyant 1 milliard d'euros d'économies par an et un malus pour les entreprises abusant des contrats courts. Il faut aussi un zeste de cynisme pour invoquer les corps intermédiaires, lui qui en a fait si peu de cas depuis son élection. En reprenant la main, M. Macron est le premier président de la République à aller au bout de la logique du toujours plus d'Etat et à tirer les leçons d'une tendance à l'uvre depuis belle lurette.

Les pères fondateurs de l'Etat-providence, en 1945, voulaient qu'il soit géré par les salariés. Ils lui assignaient pour mission de « débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain » grâce au remboursement des soins, aux allocations fami-

liales et aux pensions. Des régimes vraiment paritaires sont vite apparus avec l'Agirc (retraite complémentaire des cadres) dès 1947, l'Unédic en 1958 et l'Arrco en 1961, accompagnant la société salariale des « trente glorieuses ». Avant que l'insécurité sociale n'envahisse la société entière dans les années 1980 et n'oblige l'Etat social à couvrir de nouvelles populations.

La fin d'une chimérique démocratie sociale

Plus personne ne pleure l'esprit des ordonnances de 1945 sur la « Sécu ». A-t-on vu les « gilets jaunes », qui réclament surtout une démocratie participative de nature politique, regretter la fin d'une chimérique démocratie sociale ? Dès 1962, l'élection des administrateurs des caisses a été supprimée ; réintroduite par la gauche en 1983, elle n'a pas résisté au désintérêt croissant des salariés pour les scrutins professionnels.

La gestion patronat-syndicats n'a pas connu meilleure fortune : elle a progressivement disparu dans les quatre branches de la Sécurité sociale et ne subsiste qu'à l'Arrco et à l'Agirc, où elle est condamnée par la création prochaine d'un régime de retraite couvrant l'ensemble de la population.

Les chômeurs et les précaires ont afflué à Pôle emploi et aux guichets de l'aide sociale, les malades présentent des ordonnances toujours plus coûteuses, les retraités sont déjà 16 millions La protection sociale est deve-

nue un bien commun à spectre large. Son mode de financement a été élargi à l'ensemble des revenus avec la CSG, sa gouvernance de facto assurée par l'Etat, son budget encadré par le vote annuel d'une loi de financement au Parlement et placé sous l'il du ministère des comptes publics et de Bruxelles.

Réduire les indemnités chômage des cadres

A qui fera-t-on croire que les partenaires sociaux, si peu représentatifs, ont vocation à gérer 730 milliards d'euros de prestations, plus de deux fois le budget de l'Etat ? Avec les « ordonnances Pénicaud » sur le code du travail, M. Macron a commencé à « dénationaliser » les négociations sociales (temps de travail) en les ramenant au niveau des branches ou

des entreprises. Dans un mouvement inverse, il « nationalise » la protection sociale. Avec tous les risques politiques d'une reprise en main, qui l'oblige à assumer les décisions difficiles.

Une première épreuve l'attend. Dans le cadre de la nouvelle convention Unédic définie par décret à l'été, le gouvernement envisage ainsi de réduire les indemnités chômage des cadres, les plus généreuses d'Europe, avec un plafond de 7 750 euros brut par mois. Nul doute que la mesure sera applaudie par les salariés du bas de l'échelle ; et qu'elle scandalisera une partie de l'électorat de M. Macron. L'autre avis de gros temps est annoncé pour la fin 2019, quand il déclenchera le big bang de la réforme

des retraites.

Les syndicats érigent volontiers le modèle beveridgien en épouvantail, symbole de prestations à minima. Il l'est, si l'on prend la version britannique ; beaucoup moins, si l'on constate la générosité des systèmes scandinaves, eux aussi financés par l'impôt. C'est des pays nordiques que M. Macron dit vouloir s'inspirer pour mieux utiliser le « pognon de dingue » de l'Etat-providence. Cette inspiration est plutôt rassurante pour la France, où il joue un rôle majeur dans la réduction des inégalités. Mais où il est aussi un frein à la mobilité sociale. ■



## « La participation au dialogue social ne se décrète pas »

Dans une tribune au « Monde », l'économiste Virgile Chassagnon analyse pourquoi les ordonnances travail prises par le gouvernement en 2017 ne connaissent pas, pour le moment, un meilleur succès que les lois précédentes sur la négociation collective.

Tribune. La négociation collective est un principe cardinal de la démocratie industrielle qui permet à l'ordre public social et à l'ordre privé interne de l'entreprise de se compléter utilement pour peu que le dialogue social soit efficace. Mais il s'avère que les multiples lois favorisant depuis deux décennies la décentralisation de la négociation n'ont pas eu d'effets majeurs en matière d'amélioration du dialogue social, y compris les ordonnances travail.

Depuis les lois Auroux de 1982, la négociation de branche s'est affirmée au détriment de la négociation nationale jugée trop éloignée des enjeux microéconomiques des entreprises. La branche est devenue le niveau de régulation sociale privilégiée en raison de l'homogénéisation des conditions de concurrence qu'elle offre aux entreprises appartenant à un même secteur (notamment en termes de minimums salariaux). Les accords de convention collective se sont rapidement multipliés en France avec un taux de couverture supérieur à 95 %, couvrant aujourd'hui plus de 15 millions de salariés.

Mais, depuis la fin des années 2000, les critiques à l'encontre de la négociation collective de branche se sont accentuées au nom du manque d'efficacité économique. Aussi rapports et textes de loi ont plaidé pour une nouvelle articulation entre accords de branche et d'entreprise en redessinant leurs périmètres respectifs.

Les ordonnances travail du 22 septembre 2017 ont institutionnalisé une forme de primauté de la négociation d'entreprise dans la création de la norme sociale (excepté dans plusieurs domaines pré-identifiés comme les salaires minima ou les protections sociales complémentaires pour lesquels la branche est décisionnaire), avec le souhait de se rapprocher des besoins des entreprises dans un contexte de changements technologiques et organisationnels rapides.

Stimulation et sécurité

L'idée affichée qui sous-tend cette volonté législative semble claire : il s'agit de stimuler la compétitivité des entreprises (politiques de l'offre) tout en sécurisant les relations professionnelles (politiques sociales). Pour faire simple l'objectif annoncé est de protéger le salarié et non l'emploi en confortant la thèse selon laquelle l'employabilité et la flexibilité servent la sécurité. Cela a conduit à restructurer les branches professionnelles (qui passeront de plus de 700 à 200 branches dans quelques mois) et à revoir leurs champs d'application.

Face aux manques de résultats des politiques de régulation sociale menées au cours des dernières années, le gouvernement a également cherché dans les ordonnances travail à créer de nouvelles incitations à la négociation sociale d'entreprise pour les employeurs, les salariés et les partenaires sociaux, et ce en suivant trois voies de réforme.

D'abord, en rendant possible la non-extension d'un accord collectif de branche. Un groupe d'experts peut être sollicité afin d'évaluer les coûts/avantages économiques et sociaux de l'extension des conventions collectives. Ensuite en renforçant la supplétabilité de la branche en cas d'absence d'accords collectifs d'entreprise. La branche supplée l'entreprise si à son niveau aucun accord n'émerge, ce qui signifie que la branche prend impérativement le relais de l'entreprise en cas d'échec des négociations.

Enfin en limitant le principe de faveur par l'institutionnalisation de principes d'« équivalence des garanties ». Lorsque deux normes de régulation sociale étaient applicables, il fallait retenir la plus favorable aux salariés. Désormais un accord d'entreprise peut prévaloir sur une convention de branche s'il offre des garanties au moins équivalentes.

Un comportement de retrait

Certes il est encore trop tôt pour évaluer avec précision leurs effets, mais pour le moment les ordonnances travail ne connaissent pas un meilleur succès que les lois précédentes. Et ce parce que leur réussite implique que l'ensemble des acteurs sociaux jouent le jeu et parviennent à améliorer le dialogue social et la représentativité syndicale.

Une explication possible du manque de résultat pourrait être le suivant : en développant de trop fortes incitations à la négociation sociale d'entre-

prise, cela encouragerait un comportement de retrait de la part des acteurs sociaux en matière de participation à cette nouvelle forme de régulation professionnelle.

La raison principale de ces comportements tient au sentiment de contrainte qui peut accompagner la réception de ces nouvelles règles sociales par les acteurs qui se sentent forcés de négocier. L'économie expérimentale a montré l'existence possible de telles actions dans les organisations. En somme, la participation au dialogue social ne se décrète pas et les ordonnances travail resteront

probablement insuffisantes sur ce registre.

La rénovation du dialogue social doit servir la performance des entreprises ainsi il faut l'espérer une meilleure répartition des richesses créées en leur sein. Mais c'est la cohérence de l'ensemble des réformes économiques qui conditionnera la qualité à venir du dialogue social. Ces réformes doivent faire émerger un nouveau compromis productif susceptible d'accompagner le développement des entreprises tout en servant

l'intérêt général.

La qualité du dialogue social dans la régulation professionnelle s'améliorera au bénéfice du plus grand nombre si l'on parvient à engager une forte participation et une réelle responsabilisation des entreprises, des syndicats et des salariés eux-mêmes dans le processus de négociation collective.

Virgile Chassagnon est directeur de l'Institut de recherche pour l'économie politique de l'entreprise (IREPE). ■





DE BERTRAND MARTINOT

## Bonus-malus : comment résoudre le casse-tête des contrats courts

**L**e débat fait rage autour du « bonus-malus » sur les cotisations patronales d'assurance-chômage souhaité par le gouvernement pour faire reculer l'excès de recours à des emplois courts, une forme d'exception française dont on se passerait volontiers. Malheureusement, il n'échappe pas à la caricature.

D'un côté, nous avons un patronat qui n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser une « taxation des contrats courts » qui pénaliserait l'emploi. Il oublie naturellement le volet « bonus », qui diminuerait d'autant les cotisations patronales des entreprises qui stabiliseraient leur main-d'oeuvre. On sait par exemple à quel point l'industrie serait gagnante dans une telle opération. On regrettera au passage que le patronat, qui dénonce à juste titre le niveau des charges sociales en France, ait, depuis tant d'années, accepté, lors des négociations successives, d'accroître des cotisations d'assurance-chômage qui sont aujourd'hui les plus élevées d'Europe - l'équivalent d'un mois de salaire net par an et par salarié ! -, sans s'être jamais attaqué à la question de l'indemnisation des épisodes courts de chômage.

Du côté des syndicats et du gouvernement, deux propositions tiennent la corde. La première, portée par plusieurs syndicats, consiste à faire dépendre le niveau de cotisation de la durée en emploi, quelle que soit la

nature du contrat (CDD, intérim, CDI...). L'idée est intéressante car elle donnerait aux entreprises une incitation à stabiliser leur main-d'oeuvre. Son principal défaut est pourtant qu'elle serait déconnectée des coûts que l'entreprise fait effectivement peser sur l'assurance-chômage : par exemple, un restaurant se séparant d'un extra après un CDD d'une journée qui retrouverait immédiatement un emploi serait pénalisé par rapport à une entreprise qui licencierait un senior qu'elle emploie depuis vingt ans sans jamais l'avoir formé et qui resterait au chômage pendant trois ans.

La deuxième est le projet du gouvernement, en partie explicité dans la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel. Elle consiste à faire dépendre le taux de cotisation patronale du rapport entre le nombre de ruptures de contrats au cours d'une année donnant lieu à une inscription au chômage et le nombre de salariés présents. Pour ne pas pénaliser certains secteurs (par exemple l'hôtellerie-restauration), des « taux pivots » sectoriels seraient introduits. Les secteurs qui coûtent cher à l'assurance-chômage continueraient donc d'être implicitement subventionnés par ceux où l'emploi est plus stable.

Il est dommage que l'on n'explore pas une troisième voie, qui viserait à acclimater en France le mécanisme dit d'« experience rating » pratiqué aux

Etats-Unis depuis les années 1930, solution promue par exemple par Jean Tirole. Celui-ci consiste à faire payer à chaque entreprise une partie du coût net qu'elle fait peser sur l'assurance-chômage. Concrètement, l'entreprise se voit attribuer un compte qui retrace l'écart entre le montant des cotisations qu'elle verse et les allocations qui sont versées par l'assurance-chômage aux salariés dont elle s'est séparée pendant une période donnée, par exemple un an. Si cet écart est négatif, elle s'en voit restituer une partie (disons 20 ou 30 %) sous forme de bonus sur ses cotisations de l'année suivante. A l'inverse, si les dépenses qu'elle occasionne à l'assurance-chômage excèdent ses contributions, elle doit en payer une partie sous forme de malus. Ce mécanisme simple et universel serait partie intégrante d'une assurance bien conçue, qui « contrôle le risque ». Il aurait aussi pour intérêt d'inciter les entreprises à maintenir l'employabilité de leurs salariés les plus fragiles : se séparer d'un salarié, quelle que soit la nature de son contrat, lui coûterait en effet d'autant moins cher que celui-ci serait en mesure de retrouver rapidement un emploi. ■

*par Bertrand Martinot*

Bertrand Martinot est senior fellow auprès de l'Institut Montaigne.



---

---

# RÉFORME DES RETRAITES

---

---



## Retraite : vers des régimes moins spéciaux

Dans sa - longue - concertation destinée à mettre en place, d'ici à 2025, un «système universel de retraites», le gouvernement s'attaque cette semaine à décortiquer «les départs anticipés dans la fonction publique et les régimes spéciaux». Le haut-commissaire chargé de la réforme toujours annoncée pour après les européennes, Jean-Paul Delevoye, reçoit les partenaires sociaux pour causer du sujet avec, sur son bureau, un document de 15 pages révélé par *le Parisien*. Au menu : les questions du «maintien des spécificités liées aux statuts professionnels pour des métiers équivalents» dans le privé et le public, ou de l'«articul[ation]» du compte pénibilité avec «des départs anticipés spécifiques».

«Une réforme a minima des régimes spéciaux ?» s'est empressé de titrer *le Parisien*, citant cette phrase issue du document : «La mise en place d'un

*système universel de retraite permet de maintenir des dispositifs particuliers dès lors que ces dérogations reposent sur des spécificités objectives qui justifient un droit au départ anticipé.*» «Pour nous, ce n'est pas une découverte, assure Frédéric Sève à la CFDT. La question est plutôt : est-ce qu'un champ professionnel peut avoir des modalités particulières ? Oui, à condition que ça ne soit pas financé par le système de retraites.» «Les précédentes réformes des régimes spéciaux les ont rapprochés du régime général, rappelle Dominique Corona, de l'Unsa. Si certains peuvent sur le papier partir à 57 ans, dans les faits, il faut 172 trimestres pour partir à taux plein. Ceux qui veulent partir à cet âge-là s'en vont donc avec une pension dérisoire !»

De fait, le document du haut-commissariat confirme que «l'âge moyen» de départ en retraite est systématiquement supérieur à l'âge d'ouver-

ture des droits. Policiers et surveillants pénitentiaires peuvent ainsi théoriquement s'en aller à 52 ans - s'ils ont vingt-sept ans de service au compteur. En moyenne, ils partent à, respectivement, 56,5 et 56,7 ans, selon les données du gouvernement. De même pour les catégories autorisées à prendre leur retraite à 57 ans : 58,3 ans pour les pompiers ou les aides-soignants, 59,5 pour les hospitaliers ou plus de 60 ans pour les fonctionnaires territoriaux. «Tout le monde oublie que les régimes spéciaux ont déjà été réformés, rappelait ainsi Delevoye en mai. Le pas qui reste à faire est abordable. Mon rôle sera de dire comment on justifie une différence, visant à donner des points supplémentaires à certains et pas à d'autres, et comment on accélère les convergences quand c'est possible.» ■





## L'âge moyen de départ à la retraite approche 63 ans

L'âge de départ à la retraite moyen au régime général du secteur privé a atteint 62 ans et 8 mois en 2018, et même 63 ans pour les femmes. Les départs anticipés ont été eux aussi plus tardifs l'an passé, après 60 ans.

Inexorablement, l'âge moyen du départ effectif à la retraite recule. Selon la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, qui a publié lundi les statistiques 2018 du régime général du secteur privé, il s'est élevé à 62 ans, 8 mois et deux semaines l'an passé. Deux mois et demi de plus que l'année précédente. C'est une tendance de fond : en 2011, il était de 62 ans, et en 2007, de 61 ans.

Cette évolution ne doit rien au hasard et tout aux récentes réformes des retraites. L'âge légal de départ a été porté progressivement de 60 à 62 ans, l'âge du taux plein (sans décote) doit passer entre 2016 et 2022 de 65 à 67 ans, et le nombre de trimestres cotisés nécessaires pour jouir d'une retraite complète est encore en train d'augmenter - il sera bientôt de 42 ans.

L'âge de la retraite dans le secteur privé approche 63 ans. Cela relativise l'impact du bonus-malus qui est entré en vigueur en janvier à l'Agirc-Arrco, et qui a pour objectif d'inciter les actifs à travailler une année de plus : beaucoup le font déjà.

Le Haut-Commissariat à la réforme des retraites cherche aussi des moyens d'inciter les Français à partir plus tard que l'âge légal de 62 ans, avec une surcote qui pourrait commencer à 63 ans. La retraite à 62 ans étant pleinement montée en charge depuis un an, elle ne fait plus progresser l'âge de départ, alors que la proportion d'actifs qui cotisent pour financer les pensions des aînés va continuer à diminuer. Le nouvel « âge-pivot » pourrait donc être mobile, pour s'acheminer doucement vers 64 ans.

Pour adoucir la pilule des retraites plus tardives, le législateur a assoupli le dispositif de départs anticipés bénéficiant aux assurés qui ont commencé à travailler très jeunes, ou bien qui souffrent d'un handicap. De ce fait, la proportion de personnes prenant leur retraite entre 56 ans et l'âge légal a bondi. Elle est passée de 4 % en 2009 à 28 % en 2016 au sein du régime général. Depuis ce pic, elle est redescendue à 23 % en 2018, avec 152.900 retraites anticipées sur 666.400 attributions de droits directs.

## Vie active prolongée pour les femmes

Quand on fait abstraction de ce flux de départs anticipés, l'âge moyen de la retraite grimpe vite. Il a dépassé 63 ans pour le régime général du secteur privé dès 2014 et continue à progresser.

Mais les départs anticipés ont, eux aussi, évolué pour se faire plus tardifs. En 2018, selon l'Assurance-vieillesse, 2.700 personnes seulement ont pu partir avant l'âge de 60 ans (0,8 % des départs anticipés), alors que plus de 40.000 assurés l'avaient fait en 2013. Tous assurés confondus, une autre population est habituée aux vies actives prolongées : il s'agit des femmes, qui ont souvent des carrières plus heurtées et qui doivent se rattraper en travaillant plus tard. En 2018, leur âge de départ moyen a augmenté de 2 mois et demi pour s'élever à 63 ans pile. ■

*par Solveig Godeluck*





## Le dilemme des régimes spéciaux

Le haut-commissariat à la réforme des retraites pose la question du maintien ou non des départs anticipés pour les « catégories actives » dans le futur régime universel par points. Le statu quo n'est pas exclu.

Les régimes spéciaux sont-ils solubles dans le futur régime universel de retraite ? C'était en tout cas la promesse électorale d'Emmanuel Macron, qui avait trouvé dans la refonte complète du système un moyen élégant d'escamoter cet éternel abcès de fixation. Le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a mis le sujet sur la table dans le cadre de la concertation qui court jusqu'en mai. La semaine dernière, ses équipes se sont penchées avec les partenaires sociaux sur les départs anticipés dont bénéficient les salariés en « catégorie active », dans la fonction publique et dans les régimes spéciaux (SNCF, EDF, etc.).

Comme à son habitude, le haut-commissaire a plutôt goûté la température du bain qu'annoncé la couleur. Le document de travail fourni aux partenaires sociaux radiographie les « catégories actives ». Ces assurés sont 765.000 dans la fonction publique, à 59 % à l'hôpital (aides-soignants, agents des services hospitaliers, personnel paramédical de catégorie B...) et 23 % dans l'appareil d'Etat. Le document ne dénombre

pas, en revanche, les « catégories actives » des autres régimes spéciaux (SNCF, RATP, salariés sous statut des industries électriques et gazières, Banque de France, Opéra de Paris, Comédie française, marins...).

Il évoque la possibilité de conserver les spécificités liées à ce statut - essentiellement une possibilité de départ anticipé à 52 ou 57 ans, l'âge moyen effectif étant de 56,7 ans pour un policier et de 58,3 ans pour une aide-soignante. Mais alors il faudra justifier pourquoi une salariée du bas de l'échelle à l'hôpital partirait plus tôt qu'en clinique dans un régime universel. Les réformateurs devront également décider entre financer cette dérogation par la solidarité nationale, ou par les employeurs publics.

L'autre option serait une « harmonisation des droits au départ entre secteur public et privé », un processus lent, avec une phase de transition. C'est la méthode qui a prévalu jusqu'à ce jour pour réformer les régimes spéciaux, si l'on oublie la tentative de 1995, qui fut justement un échec. Les « catégories actives » de

La Poste sont en cours de fermeture depuis 1997, le corps des instituteurs est mis en extinction depuis 2003, et les personnels paramédicaux de catégorie B depuis 2010.

Mais harmoniser les droits ne signifie pas que les « catégories actives » devraient être privées de départ anticipé. Dans la fonction publique hospitalière, 207.000 aides-soignants effectuent des travaux fatigants, 127.000 policiers, 29.000 surveillants de prison et 28.000 pompiers prennent des risques tous les jours pour leurs concitoyens... Or justement, les « catégories actives » ne bénéficient pas du nouveau dispositif de pénibilité.

La logique de l'universalité, souhaitée par Emmanuel Macron, voudrait que les critères de départ anticipé soient les mêmes pour tous, sans considération du statut professionnel. La pénibilité peut être l'un de ces outils universels, à l'instar de la carrière longue, de l'invalidité et de l'inaptitude. ■

par S. G.

